

Charte des étudiants de l'ESSIL

Vous menez vos études au sein de l'École Supérieure Sociale Intercantonale de Lausanne (ESSIL) et nous sommes heureux de vous compter comme étudiante ou étudiant au sein de notre établissement.

Les principales exigences de formation, appuyées sur des exigences légales, sont contenues dans le contrat tripartite : la protection des données, l'anonymisation des situations institutionnelles et l'effacement des supports visuels permettant l'identification des bénéficiaires, ainsi que le droit à l'image et au traitement des données des étudiants, fpp et institutions.

La charte des étudiants vise à clarifier des aspects de communication, comportement, gestion informatique et protection des données. Elle doit être signée par chaque étudiant lors du début des études.

Sécurité informatique

L'ESSIL dispose et fournit divers outils informatiques nécessaires au suivi des études. Le sous-signé est responsable du bon usage de ces outils :

- Sécurisation de son mot de passe, toute connexion effectuée avec ce login lui est imputée
- Changement de mot de passe à chaque rentrée scolaire
- Abstention de toute consultation de site de violence, de pornographie, de pédophilie et tout autre consultation menant à une dénonciation pénale depuis les réseaux de l'ESSIL et son WiFi.
- Abstention de tout téléchargement de données de ce même type, ainsi que de tout envoi par mail de références et documents relevant de ces catégories.
- Abstention de toute usage non prévu dans le cadre de la formation

L'utilisation du réseau WiFi de l'ESSIL n'est autorisée qu'à des fins scolaires, tout usage privé est proscrit, ceci afin de garantir la bande passante pour tous.

Tout vol ou usurpation de données, mots de passe et documents sera sanctionné et dénoncé. Les documents de cours appartiennent à l'ESSIL et sont protégés par le droit d'auteur. Les logiciels appartiennent à leurs prestataires.

L'étudiant autorise l'ESSIL à analyser le trafic des données et à intervenir en cas d'usage illicite. Toute infraction sera suivie de sanctions allant jusqu'à l'exclusion, ainsi que de dénonciation pénale si nécessaire.



Communication

L'étudiant s'informe via le relevé de ses mails et la consultation des logiciels Hyperplanning et Moodle sur les actes de formation à accomplir, leur forme et leur lieu.

Il transmet un numéro de téléphone portable actuel, des aléas de dernière minute pouvant être transmis par SMS depuis Hyperplanning.

Mise à jour des données du contrat tripartite

L'étudiant s'assure de la mise à jour de ses données personnelles sur Hyperplanning. Il transmet tout changement relatif aux données liées à la formation, soit un changement de Formateur à la pratique professionnelle, changement de secteur d'activité, une rupture de contrat avec son employeur, ou autre élément essentiel au suivi de la formation.

Comportement

Lors des activités de l'école, le sous-signé s'engage à ne pas être sous l'influence de la drogue ou de l'alcool. Il signale la prise de médicaments altérant la conscience lors d'activités manuelles ou en extérieur pouvant mettre en cause sa sécurité.

La consommation d'alcool est autorisée dans le cadre légal de 0,5‰ lors d'apéritifs et événements festifs de l'ESSIL. Les fins de soirée ne sont pas sous la responsabilité de l'école.

Le respect d'autrui est un fondamental du travail social et est attendu de la part des étudiants entre eux et envers tout partenaire de l'ESSIL. La tolérance à la diversité est exigée.

La prise de risque (thématique, politique ou d'activité) dans la construction de projets sera évaluée par les étudiants et rapportée pour validation au formateur responsable.

Les conflits seront réglés rapidement entre les concernés, au besoin dans une séance avec un interlocuteur de l'école en garant.

Délais et échéances de formation

Le parcours de formation est composé de modules, et d'étapes de validation. Les délais posés pour l'accomplissement de la formation à distance, le rendu des travaux et autres échéances sont impératifs, un retard de délai met en échec. La commission des affaires estudiantine statue sur d'éventuelles adaptations dans des situations spécifiques et justifiées.

Activités de l'ESSIL

Lors d'activités de l'ESSIL, l'étudiant est responsable d'assurer sa sécurité selon les principes de bon sens. Il s'assure lui-même pour les risques maladie et accident.

Si des activités de projet demandent des ressources financières, les étudiants effectueront eux-mêmes la recherche de fonds, l'ESSIL ne les soutiendra que par des conseils.

Nom : Prénom :

Date : Signature :